

« POUR LES AVEUGLES
PAR LES AVEUGLES »

BULLETIN MENSUEL
de
**L'UNION DES AVEUGLES
DE GUERRE**

Reconnue d'utilité publique par décret du 9 avril 1921

et

**Journal des Soldats Blessés
aux Yeux**



SOMMAIRE

Vœux. — Les transports. — Fils de mutilés.

Notes et Informations

Centre de prothèse oculaire du G. M. P. — Droits de succession. —
Un jugement intéressant. — Transports en commun. — Un essai
intéressant — Une nouvelle écriture d'aveugles. — Perfectionnement
de l'alphabet Braille. — Des syndicats des journaux de A. C. —
Cotisations. — Ventes et achats. — Bibliothèques.

Chronique de l'U. A. G.

Entre nous. — Organisation du Travail. — Maison de Franceville. —
Réunion des A. G. de la Charente-Inférieure. — Compte rendu de
la séance des masseurs. — Union fédérale. — Remise de Legion
d'honneur. — Lettre de camarade. — Questionnaire pour Franceville.

Administration :

Siège de l'U. A. G., 25, rue Ballu, PARIS (9^e)

TÉLÉPH. : Central 44-88 — Chèque postal : 160-31

801604

PRÉSIDENT D'HONNEUR

de l'Union des Aveugles de Guerre

M. A. MILLERAND, Président de la République

COMITÉ DE PATRONAGE

M. le général MAUNOURY, président ; M. BARTHOU, ministre de la Justice ;
M. BRIEUX, de l'Académie Française, président honoraire ;
M. le général BALFOURIÉ ;
M. BORREL, député, ancien sous-secrétaire d'Etat ;
Mme Marthe BRANDÈS ;
M. BRISAC, préfet ;
M. J. RIDGELY CARTER.
M. Paul DE CASSAGNAC, député ;
M. COTTIN, notaire honoraire ;
M. Maurice DONNAY, de l'Académie Française ;
M. DUCO, médecin-inspecteur ;
M. le colonel FABRY, député ;
M. FRIBOURG, député ;
Miss Alice GETTY ;
M. Justin GODART, ancien sous-secrétaire d'Etat au service de santé, député de Lyon ;
Miss GRASS HARPER ;
Miss WINIFRED HOLT ;
Mme Léopold KAHN ;
Mme Géo KESSLER ;
M. KRUG ;
M. LUGOL, député ;
M. le docteur MORAX ;
M. MEYER, conseiller d'Etat ;
M. Henry PATÉ, député ;
M. Pierre RAMEIL, député ;
M^e HENRI-ROBERT, ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats ;
M. VALLON ;
M. VALLÉRY-RADOT ;
M. Constant VERLOT, député ;
M. le Professeur WALTHER, membre de l'Académie de Médecine.

VŒUX POUR 1923

Les Aveugles de Guerre adressent leurs vœux les meilleurs à tous ceux qui se sont intéressés à leur sort, et tout particulièrement aux membres du Comité de Patronage, du Comité d'Action et du Comité d'Aide de leur Union.

DES TRANSPORTS

Où en est actuellement pour nous la question des transports et quels sont nos désirs à ce sujet? Tel est le but de cet article.

Sur les grands réseaux de chemins de fer, nous avons droit à la gratuité pour la personne qui nous accompagne et devons payer notre voyage au même taux que les 50 0/0.

Mais il n'en est pas de même sur les lignes secondaires, sur les omnibus et tramways et sur les transports automobiles. Nous allons traiter de ces divers points, d'abord, pour la province, ensuite pour la région parisienne.

En province pour les lignes secondaires, à la conclusion de nouveaux contrats ou au renouvellement des anciens, les préfets obtiennent généralement, pour les mutilés de 50 0/0 et plus, certaines réductions qui sont, sur la plupart des lignes, applicables aux personnes qui accompagnent les 100 0/0 article 10; mais nous continuons encore à payer, en plus de notre place personnelle, celle de notre guide; cela est inadmissible, et, aidés des groupements locaux, nous devons faire des démarches pour la modification de cet état de choses dans les futures conventions. Nous chercherons à obtenir la gratuité du transport pour la personne dont ne peut se passer le 100 0/0 article 10 et sans laquelle il ne peut voyager. Ce besoin absolu d'une aide a été causé par nos blessures; il ne doit pas nous occasionner des dépenses supplémentaires; il faut donc que le 100 0/0 article 10 et son guide ne soient, pour les voyages, traités à eux deux que comme une seule et même personne et qu'ils n'aient à payer qu'un seul billet au tarif accordé aux mutilés de 50 0/0 et plus. Nous avons obtenu pour l'Alsace-Lorraine les mêmes avantages que sur les grands réseaux.

D'autre part, la Chambre des députés a voté récemment un article

assimilant les lignes de l'Algérie aux grandes lignes du territoire; nous espérons que le Sénat adoptera cette proposition et que, par suite, nous n'aurons bientôt plus aucune différence entre les lignes algériennes et les lignes françaises.

Pour Paris, les 100 0/0 article 10 se trouvent au point de vue des transports dans un état d'infériorité par rapport aux réformés de 50 0/0 et plus. Ces derniers peuvent voyager en première ou deuxième classe, dans une ou plusieurs sections, moyennant le prix d'une section de deuxième classe; dans les chemins de fer souterrains, ils peuvent monter en première classe avec un billet de seconde.

Les Aveugles de Guerre, bénéficiaires de l'article 10, ont la gratuité dans tous ces transports; mais, forcés d'avoir recours à un guide qui paie entièrement sa place, ils se voient obligés de le suivre dans la classe qu'il prend.

Le Conseil municipal de Paris vient enfin, sur nos instances, de décider que, dans les omnibus et tramways parisiens, les 100 0/0 article 10 jouiront des mêmes prérogatives que les mutilés de 50 0/0 et plus, c'est-à-dire que nous pourrions monter en toutes classes, pour plusieurs sections, moyennant 0 fr. 25, prix d'une section; le voyage de notre guide sera gratuit.

Mais cette mesure ne sera exécutoire qu'après un vote du Conseil général de la Seine, qui a racheté pour le département les lignes d'omnibus et de tramways. Pour le Métropolitain et le Nord-Sud qui appartiennent à des Sociétés, nous resterons provisoirement aux conditions que nous avons maintenant.

Sur les transports maritimes, les réductions varient d'une Compagnie à l'autre; nous désirons que sur ces bateaux le passage du guide soit gratuit (sauf naturellement pour la nourriture).

Enfin nous voudrions n'avoir à utiliser que la carte d'invalidité qui nous est délivrée pour le transport sur les voies ferrées; cette carte devrait pouvoir servir dans toutes les occasions, et nous ne devrions pas avoir comme maintenant plusieurs cartes entre lesquelles les Aveugles hésitent chaque fois que l'on réclame l'une d'elles.

FILS DE MUTILES

Les fils de mutilés et réformés de 50 0/0 et plus ont droit de choisir leur régiment, même s'ils n'ont pas obtenu le brevet d'aptitude militaire.

NOTES & INFORMATIONS

Centre de prothèse oculaire du G. M. P.

Le Centre de prothèse oculaire du Gouvernement Militaire de Paris a été transféré à Saint-Maurice (Seine), 14, rue du Val-d'Osne.

Consultations : Mardis et vendredis, de 8 heures à 10 h. 1/2.

Droits de succession

En cas de décès d'un réformé par suite de blessures reçues ou de maladies contractées pendant la guerre, les arrérages de la pension accordé au défunt pourront, jusqu'à concurrence de 500 francs, être affranchis de l'impôt sur les successions en vertu de la loi du 9 avril 1918, à condition que l'acte de décès indique que le défunt est mort pour la France.

Un jugement d'un tribunal régional des pensions

L'article ci-dessous, extrait du *Petit Journal* du 20 novembre et qui nous est communiqué par le camarade Potiron, intéresse particulièrement quelques-uns des membres de l'U. A. G.; aussi nous avons jugé bon de le publier :

« La Cour régionale siégeant à Chambéry vient de rendre un arrêt appelé à fixer les droits d'un certain nombre de soldats qui furent victimes d'explosions d'engins de guerre.

« Vers la fin de l'année 1916, un chasseur du 22^e bataillon, nommé Orset, apportait en permission une fusée d'obus allemand ramassée en première ligne. La manipulation de cet engin, qu'il croyait éclaté, déterminait une explosion à la suite de laquelle Orset perdit les deux yeux et l'avant-bras droit. En raison des circonstances de l'accident,

l'Etat prétendait refuser au malheureux le bénéfice de la loi sur les pensions. Le tribunal des pensions avait déjà fait justice de cette prétention; mais l'Etat avait cru devoir faire appel. La Cour, par un arrêt très fortement motivé, vient de rétablir Orset dans tous ses droits. Elle retient qu'il existe un lien indiscutable entre l'accident et le service. »

Transports en commun

Les réductions ci-après sont accordées aux mutilés de guerre, de 50 0/0 et plus, sur présentation de la carte d'invalidité :

50 0/0 de réduction aux mutilés et réformés sur les transports automobiles entre Saint-Omer gare et Anvin gare (Pas-de-Calais). Même réduction au guide.

Transport à quart de place sur les automobiles publics de la gare d'Aubusson à la gare d'Évaux-les-Bains (Creuse) pour les réformés à 50 0/0 d'invalidité et plus et pour les guides des réformés à 100 0/0 sur présentation de la carte.

Même réduction sur les transports automobiles entre les gares de Guéret et de Cressat (Creuse).

Transports à quart de place sur les automobiles publics entre Genouillac gare et Boussac gare (Creuse) pour les réformés de guerre ayant au moins 50 0/0 d'invalidité et pour le guide du réformé à 100 0/0.

Nous avons reçu de M. le Sous-Secrétaire d'Etat de la Marine marchande une lettre modifiant certaines conditions de transport par les Compagnies de navigation (Bulletin de l'U. A. G. de septembre 1922, page 8).

Les modifications sont :

Messageries Maritimes : Réduction de 50 0/0 sur le prix du passage pour le réformé. Réduction de 50 0/0 pour le guide du 100 0/0 (2° et 3° classes seulement).

Compagnie Sud-Atlantique : Réduction de 75 0/0 sur le prix du passage pour le réformé. Réduction de 75 0/0 pour le guide du 100 0/0 (nourriture non comprise, 2° et 3° classes seulement).

Compagnie Fraissinet (lignes de Corse et lignes libres) : Réduction de 75 0/0 sur le prix du passage pour le réformé. Réduction de 75 0/0 pour le guide du 100 0/0 (nourriture non comprise, 2° et 3° classes seulement).

UN ESSAI INTERESSANT

A titre d'essai l'Administration des chemins de fer de l'Etat a, du 11 au 25 décembre, dans tous les trains de la ligne Paris-Argenteuil, réservé aux mutilés et réformés, porteurs de la carte d'invalidité, des compartiments dans les voitures de toutes classes.

Si cet essai réussit, application en sera faite dans tous les trains de la ligne.

En outre, la faculté de se faire réserver des places dans les trains des grandes lignes, accordée jusqu'ici aux bénéficiaires de l'article 10 seulement, est étendue aux mutilés des membres inférieurs munis de leur carte d'invalidité.

UNE NOUVELLE ECRITURE D'AVEUGLES

M. le docteur Cantonnet, ophtalmologiste des hôpitaux, a inventé un nouveau procédé d'écriture pour aveugles.

Ce procédé substitue à l'écriture Braille une écriture en caractères usuels de l'imprimerie ordinaire et qui, par suite, peut être lue par tous, voyants et aveugles.

L'auteur nous a envoyé des notices sur son procédé.

Nous les tenons à la disposition des camarades.

PERFECTIONNEMENT DE L'ALPHABET BRAILLE

Nous avons reçu de M. le Directeur des Recherches Scientifiques et Industrielles et des Inventions (Ministère de l'Instruction Publique), la lettre suivante :

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que la communication de M. Mayrou, demeurant à Banyuls-sur-Aspres, concernant des perfectionnements dans les alphabets pour aveugles et dans leurs poinçons d'écriture, a été soumise à l'examen du service compétent de la Direction des Recherches Scientifiques et Industrielles et des Inventions.

La Commission supérieure des Inventions a accepté les conclusions du rapport ci-joint, auquel a donné lieu cette étude :

M. Mayrou a étudié avec une excellente méthode les dispositifs les plus simples de points permettant la constitution d'un alphabet

Braille. Peut-être cet alphabet serait-il plus aisé à apprendre que l'alphabet Braille et il permettrait bien probablement une reconnaissance plus rapide des lettres. L'étude systématique des caractères d'imprimerie a, en effet, montré que les caractères de forme simple sont beaucoup plus vite reconnus que ceux de forme complexe et qu'il y aurait lieu, au moins théoriquement, de changer nos caractères. Mais ce changement entraînerait une telle perturbation dans les habitudes et une telle mise de fonds qu'il est totalement impraticable. Ce qui a été fait pour la reconnaissance des caractères par le sens de la vue s'étend, selon toute probabilité, à la reconnaissance tactile des caractères pour aveugles. Je sais que la question a été étudiée il y a quelques années par un spécialiste du Braille et qu'il est arrivé à la conclusion indiquée ici ; je crois donc qu'il serait mauvais de voir la Commission des Inventions appuyer de son autorité la demande d'un tel changement. »

DU SYNDICAT DES JOURNAUX DES ANCIENS COMBATTANTS

AIDE AUX ANCIENS COMBATTANTS

M. le Ministre de la Guerre et des Pensions vient de signer l'arrêté instituant une Commission d'études pour l'élaboration d'un organisme destiné à venir en aide aux Anciens Combattants.

Ci-joint la liste des Membres de cette Commission :

MM. LEGRAND, Conseiller d'Etat, Directeur du Cabinet civil du Ministre de la Guerre.

LEHMANN Marcel, Inspecteur général du Ministère des Pensions, représentant du Ministre de la Guerre et des Pensions.

CHARMEIL, Conseiller d'Etat, Directeur au Ministère du Commerce.

DELAMARCHE Léon, Inspecteur général du Ministère du Commerce, représentant du Ministre du Commerce.

DE MOUY, Sous-Directeur au Ministère des Finances, représentant du Ministre des Finances.

DUPONT, Chef de la division des Habitations à bon marché, représentant du Ministre de l'Hygiène et de la Prévoyance sociales.

TARDY Louis, Directeur général de l'Office National du Crédit Agricole, représentant du Ministre de l'Agriculture.

PICOT, Député, Président du Groupe des Députés mutilés.

BERTRAND Charles, Député, Président du Groupe des Députés combattants.

STROHL, Inspecteur chef du Service administratif de la Banque de France.

GRIMPEL, Directeur de la *Nationale-Vie*.

RICHET, Sous-Directeur de la Banque Nationale de Crédit.

BROUSMICHE, Secrétaire général de l'Union Fédérale.

AUBERT Hubert, Directeur de l'Union Nationale des Combattants.

DE MEDEVIELLE, Secrétaire général de l'Association du Corps de Santé de l'Avant.

DELPLANQUE, Notaire à Paris.

Secrétaire de la Commission : M. DOUÉ.

Pour l'organisation, la composition des fêtes de tout genre données au profit des œuvres de mutilés, nous attirons tout spécialement l'attention de nos amis sur notre camarade Angeli, gravement blessé à Berry-au-Bac, en 1914, directeur des tournées A. R. C. Angeli ; il prodigue avec zèle tout autant son talent personnel que son activité d'organisateur dans toutes les fêtes données au profit des victimes de la guerre. Citons particulièrement celles de l'Union des Femmes de France, des Combattants, des Réformés, des Médailleurs militaires, etc., dans les villes les plus importantes aussi bien que les plus modestes, en Bretagne, en Champagne, au Nord, au Midi, à Paris même et dans ses environs immédiats comme peuvent en témoigner les programmes que nous tenons à la disposition de chaque œuvre.

Ses relations choisies dans le monde artistique lui permettent d'assurer pour la ville et la province, à des conditions modérées et à forfait, c'est-à-dire sans déconvenue possible, le programme complet d'une fête, orchestre et soli, danses, diction, drame ou comédie, avec le concours certain des meilleurs artistes des théâtres et concerts. Les organisateurs évitent ainsi toute difficulté en s'adressant à notre camarade A. R. C. Angeli, 7, rue de Montreuil, à Vincennes (Seine).

Signalons avec plaisir que le succès le plus vif a toujours accueilli

ses tournées ; il s'amplifiera encore, grâce à l'appui certain de nos amis qui se plairont, nous en sommes sûrs, à encourager et fêter un artiste combattant.

COTISATIONS

Nous rappelons aux camarades le paiement des cotisations pour 1923 et les prions de faire parvenir à nos bureaux, 25, rue Ballu, la somme de 5 francs, montant de la cotisation annuelle.

On peut éviter tous les versements annuels en versant une fois pour toutes une somme de 50 francs représentant dix fois la cotisation (article 3 des Statuts).

AUX BROSSIERS

Le camarade Magnenet, de Maiche (Doubs), cessant son métier de brossier, serait désireux de liquider les bois de brosses qui lui restent :

Lave-pont, 6 rangs, 88 trous.....	350	bois environ.
Polissoir, 7 pouces, 6 rangs.....	800	»
Fusil à étendre le cirage, 3 rangs.....	300	»

Ces bois sont d'un travail irréprochable et sortent de la maison Emile Villaume, de Salins (Jura).

A céder également quelques kilos de Tampico blanc peigné. Prix très avantageux.

CHIEN A VENDRE

A vendre un magnifique chien policier allemand âgé de 17 mois et muni de son pédigrée.

Ce chien ne peut servir de guide à un aveugle, mais serait une bonne garde pour une propriété.

S'adresser à notre camarade Lecomte Louis, 15, rue d'Agnicourt, à Méru (Oise).

AUX CANNEURS

Nous signalons aux camarades canneurs que M. Matton, demeurant 127, faubourg Saint-Antoine, à Paris, serait disposé à procurer du travail aux canneurs. Ceux-ci n'auront qu'à adresser leur demande à l'adresse ci-dessus, en indiquant leurs conditions.

REPRESENTANTS DEMANDÉS

Un de nos membres associés nous demande d'insérer l'annonce suivante qui peut intéresser certains camarades :

Représentants demandés
Huiles, Savons, Cafés, Confitures.
E. VUICHARD, à Salon (Bouches-du-Rhône).
Fortes remises — Affaires faciles.

RECOMPENSE

Le camarade Gentilhomme François, de Neuilly-Plaisance, nous apprend qu'il a obtenu pour les brosses et balais un diplôme d'honneur à l'Exposition de l'Apprentissage et du Travail, à Versailles.

Nos bien vives félicitations.

POUR LES FAMILLES DES AVEUGLES

Nous devons recevoir quelques billets pour assister aux concerts symphoniques du Gaumont-Palace du samedi après-midi.

Les camarades pourront se les procurer à l'Union et leurs enfants pourront trouver à ces concerts un moment de récréation.

Tous nos remerciements à M. Wurmser qui est un de nos amis des premiers jours et qui a été le scrutateur des élections de notre première Assemblée Générale.

NOUVELLE BIBLIOTHEQUE BRAILLE

Le Comité départemental des Mutilés va créer incessamment dans son immeuble de la rue des Minimes une bibliothèque Braille.

Au cas où l'Office nous demanderait un candidat bibliothécaire, nous prions les camarades que cette situation intéresserait de bien vouloir adresser au siège de l'Union leurs nom et prénoms.

SOCIÉTÉ D'IMPRESSION ET DE RELIURE DU LIVRE
POUR LES AVEUGLES

LIVRES PARUS

- BERNARD (Tristan). *Le Jeu de Massacre*, 1 vol. 27 ex.
COPPÉE, DAUDET, MAUPASSANT. *Contes divers*. 1 vol. 30 ex.
DAUDET. *Sapho*. 10 vol. 5 ex.
DUHAMEL. *La Vie des Martyrs* (suite). 1 vol. 18 ex.
GÉNIAUX. *Sous les Figuiers de Kabylie*. 27 ex.
ISAAC. *Histoire moderne* (suite) (5, 6, 7, 8). 30 ex.
LAGERLOF Selma. *Le Merveilleux Voyage de Nils Holgerson*. 5 vol.
à suivre. 28 ex.
MAUPASSANT. *La Roche aux Guillemots*. 1 vol. 13 ex.
MICHELET. *Le Peuple*. A suivre. 25 ex.
MUSSET. *Poésies*. Vol. 9. *Spectacle dans un fauteuil*, 1 vol. 24 ex.
WAGNER. *Histoires et Fariboles*. 13 ex.
La Chanson de Roland. Trall Gauthier. 5 vol.

LIVRES SOUS PRESSE

- BALZAC. *La Grenadière*.
BOURGET. *L'envers du décor*.
ISAAC. *Résumé aide-mémoire*. 2^e partie.
LA FONTAINE. *Quelques Fables*.
SHAKESPEARE. *La Nuit des Rois*.
XXX... *Un Voyage à Warna*.

Adresser les demandes au Secrétariat de la Société, 48, rue de Miromesnil, Paris (VIII^e).

LIVRES PARUS AU PHARE

- VILLETARD Pierre. *M. Bille dans la Tourmente*. (Abrégé) 5 vol.



Chronique de l'U. A. G.

ENTRE NOUS

NAISSANCES

Notre camarade et Mme Laporte Ernest nous font part de la naissance de leur fille, née le 3 novembre.

Notre camarade et Mme Drion Georges nous font part de la naissance de leur fille Georgette, née le 10 novembre.

Notre camarade et Mme Goulet Marcel nous font part de la naissance de leur fille Suzanne-Simone-Camille, née le 20 novembre.

Notre camarade et Mme Betoux Maurice nous font part de la naissance de leur fils Armand-Lucien, né le 14 novembre.

Notre camarade et Mme Daumas Pierre nous font part de la naissance de leur fille Thérèse, née le 28 septembre.

Notre camarade et Mme Lemée Ernest nous font part de la naissance de leur deuxième enfant, Solange, née le 5 décembre.

Nous adressons nos bien sincères félicitations aux heureux parents et nos vœux de prospérité aux bébés.

MARIAGES

Notre camarade Mansion Maurice nous fait part de son mariage avec Mlle Marys Letourneur.

Notre camarade Le Treust Pierre nous fait part de son mariage avec Mlle Marie-Henriette Morvan, qui a été célébré le 18 octobre.

Nous adressons aux jeunes époux tous nos vœux de bonheur.

DÉCÈS

Nous apprenons le décès :

Du père de notre camarade Robinet Louis, décédé le 8 novembre.

De notre camarade Abiven, décédé le 31 octobre.

De notre camarade Delaunay Albert, décédé le 21 novembre.

De notre camarade Anselot Victor.

Nous prions les familles de vouloir bien recevoir ici l'expression de nos bien sincères condoléances.

ORGANISATION DU TRAVAIL

Voici, dans ses grandes lignes, le projet que le Bureau, d'accord avec la Commission du Travail, va soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration du 16 décembre :

1° Un magasin d'exposition-vente sera installé au siège social de l'Union ;

2° Un registre références sera tenu, portant les indications, prix de gros et de détail ; les numéros de référence seront attribués aux camarades par ordre d'arrivée ;

3° Les objets devront être envoyés par les camarades, après avoir été étiquetés ; étiquettes uniformes fournies par l'U. A. G., avec place réservée pour le numéro du camarade et le numéro de l'objet, prix de détail ;

4° Utilité de fixer des modèles types (a) ;

5° Toute commande de détail ou de gros devra obligatoirement passer par l'intermédiaire de l'Union (b) ;

6° Marchandises refusées par l'acheteur. En aucun cas, la responsabilité de l'U. A. G. ne doit être engagée (b) ;

7° Les objets exposés pendant trois mois et non vendus pourront être réclamés par leur fabricant ; dans le cas contraire, l'Union n'aura aucune responsabilité dans la dépréciation de la marchandise ;

8° Chaque camarade pourra envoyer au magasin de l'Union :

Brossiers	12	objets assortis.
Tricoteurs	6	»

9° Le magasin sera ouvert aux camarades sous la réserve ci-dessous :

Pour les brossiers : le camarade ne travaillant qu'avec une seule personne ;

Pour les tricoteurs n'employant que 3 machines ;

10° L'Union prélèvera 5 0/0 sur la vente des objets ;

11° Les frais d'expédition du fabricant à l'U. A. G. seront à la charge du camarade (b) ;

12° Propagande : envoi de circulaires, remise de tracts aux visiteurs, articles de journaux, participation aux expositions et ventes d'objets organisées par certaines Associations de Mutilés.

NOTA. — (a) Cette question est laissée à l'entière disposition des diverses corporations des travailleurs ; certaines y trouvant des avantages, d'autres non.

(b) Les articles 5, 6, 11 ont été modifiés à la réunion des tricoteurs de la région parisienne.

Les catégories de travailleurs autres que les brossiers et tricoteurs bénéficieront du magasin d'exposition-vente dans les mêmes conditions.

Le règlement définitif arrêté par le Conseil d'administration du 16 décembre sera inséré au bulletin prochain.

En conséquence, ne pas envoyer d'objets avant nouvel avis.

MAISON DE REPOS DE FRANCEVILLE

Nous rappelons aux camarades que l'Etablissement de Franceville est ouvert du 1^{er} avril au 1^{er} novembre de chaque année comme station de repos.

Pour l'année 1923, le prix de location est fixé à 2 francs par jour.

Le tirage au sort pour l'attribution des logements disponibles aura lieu au plus tard le 1^{er} mars.

Nous engageons les camarades à nous adresser avant cette date leur demande d'admission.

Les camarades trouveront à la dernière page du bulletin le questionnaire qu'ils devront joindre à leur demande de séjour.

Le projet de règlement de Franceville, paru dans le bulletin d'octobre et adopté à l'Assemblée générale, devient définitif.

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DES AVEUGLES DE GUERRE DE LA CHARENTE-INFERIEURE

Le 1^{er} octobre 1922, à quatorze heures, sous la présidence du Commandant Martin, Président de la Section de l'U. F. B. G. G., de la Section de La Rochelle de l'Union Nationale des Combattants et de l'Association départementale des Veuves de Guerre, se sont réunis, salle de réunion du Café Français : MM. Brusson, Arnoux, Potiron, Vandromme, Augé, Bendriès, Membres de l'U. A. G., à l'effet de constituer une section départementale.

M. Brusson fait connaître qu'il est détenteur des pouvoirs de MM. Penaud, Pierre Louis, Boiteau, Constant, Riffaud et Tornier, d'un pouvoir non signé.

M. Brusson remet au Commandant Martin les communications qu'il a reçues de l'U. A. G.

Le Président donne lecture de ces documents, qui sont approuvés à l'unanimité, notamment le règlement intérieur.

En conséquence, il est décidé que la Section départementale de la Charente-Inférieure est constituée à la date de ce jour.

Par vote à mains levées, le camarade Brusson est élu à l'unanimité délégué de la section.

Le présent procès-verbal est adopté à l'unanimité des Membres présents, après lecture.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DES MASSEURS

La Commission des Masseurs s'est réunie le 4 décembre.

Etaient présents : Cardot, Nicolas, Tihon.

Excusé : Riou.

Après avoir pris connaissance des votes exprimés par leurs camarades relativement à la formation d'un groupement d'aveugles civils et militaires, et vu le petit nombre de réponses, décide de convoquer leurs camarades en Assemblée générale.

Cette Assemblée générale aura lieu le samedi 16 décembre.

La prochaine réunion aura lieu le 8 janvier.

La séance est levée à 17 h. 30.

L'UNION FEDERALE

En vue de renseigner exactement tous les Aveugles de Guerre sur l'opportunité qu'il y a pour l'U. A. G. à devenir Membre de l'Union Fédérale et pour nous conformer à la volonté de l'Assemblée générale, le Bureau prie tous les camarades désirant exposer leurs arguments pour ou contre l'affiliation, de les adresser par lettre spéciale, 25, rue Ballu, avant le 1^{er} février 1923.

Lorsque toutes ces lettres seront groupées, nous les communiquerons à tous les Aveugles de Guerre, de manière qu'au mois de mars un referendum puisse avoir lieu.

REMISE DE LEGION D'HONNEUR

Le camarade Léger nous fait savoir qu'une touchante manifestation s'est déroulée, le dimanche matin, à onze heures, sur la Grande-Place de Saint-Quentin, face à l'Hôtel de Ville, à l'occasion de la remise de sa Légion d'honneur.

Nous regrettons de ne pouvoir publier en entier l'article de journal qu'il nous a envoyé à ce sujet et qui, bien que très intéressant, est un peu long pour notre bulletin.

LETTRE DE CAMARADE

De notre camarade Béda :

« Il est fort regrettable pour des provinciaux venant de six cents kilomètres, et plus, pour assister aux Assemblées générales, afin de prendre connaissance des travaux exécutés par notre Conseil d'administration pendant une année, et prendre connaissance également de ceux en cours d'exécution, ainsi que des projets en formation, et parfois même certains de ces provinciaux se sont fait inscrire à l'ordre du jour pour présenter des revendications devant être discutées par cette Assemblée ; et l'heure des trains du soir arrive, par lesquels ces provinciaux doivent repartir, sans avoir entendu rien de sérieux, sans avoir pu présenter leurs revendications, qui auraient dû être sagement discutées, sans tapage, comme il s'est produit chaque fois. Pourquoi, dans des réunions comme les nôtres, tant de cris et de vacarme ? Pourquoi tant de mesquineries et de jeux de mots, comme se plaisent à en faire certains membres ? J'estime que, puisque confiance il y a en nos dirigeants, que ceux-ci aient libre parole et qu'il n'y ait pas, chez les interpellateurs, tant d'énervement, et afin que dans nos réunions futures, soit ordinaires ou extraordinaires, il y ait beaucoup plus de calme et que les interpellateurs puissent parler librement, et que, de son côté, le Bureau puisse y répondre, et afin aussi que nos provinciaux puissent repartir par leurs trains du soir, après avoir entendu jusqu'au bout les discussions sérieuses :

« Je propose au Conseil d'administration d'adopter le règlement suivant : Puisqu'un bulletin, précédant de quelques mois l'Assemblée générale, fait connaître à tous ses membres l'ordre du jour qui doit y être discuté et présenté, que tous les interpellateurs sur cet ordre du jour se fassent inscrire au bureau de l'U. A. G., au moins huit

jours avant la date de l'Assemblée ; après quoi, l'inscription sera close et nul inscrit ne devra prendre la parole que dans les questions diverses, en fin de séance ; car il est absolument inutile de se déranger de plusieurs centaines de kilomètres pour ne rien savoir, ne rien faire, ou presque rien. Donc, pour la moralité de notre Union et dans l'intérêt de tous, il est nécessaire que notre Conseil d'administration adopte pour ces réunions un règlement, tout en comptant sur les liens étroits de bonne camaraderie.

« Pierre BÉDA. »

NOTA. — *Le Conseil d'administration étudiera au moment opportun les desiderata du camarade Béda.*

QUESTIONNAIRE

MAISON DE REPOS A FRANCEVILLE

Nom

Prénoms

Combien de vos enfants vous accompagnent ?

Combien d'autres personnes ?

Indiquez la ou les périodes pendant laquelle ou lesquelles vous désirez
bénéficier du séjour

Le 19

Signature :

Le Gérant : DECOENE.

Imp. Dubois et Bauer, 34, rue Laffitte, Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : IZAAC ; vice-présidents : CHAUTARD, NOIREAUX, ROY Georges.
Secrétaire général : FAVRET.
Trésorier : L'EVESQUE Gaston.

Membres : MM. AMAR, ANTOINE, ARNAULT, BARDOUX, BOIS, BERTRAND, DELAGE, DUFOURC, DURAT, GOUBIN, GUDEFIN, LAFFARGUE, LAGARDE, LALLEMENT, LELOUP, LEVEAU, MALGAT, MARIE, ROBERT (Maurice), SAINTE-ROSE, SCAPINI, SIGAULT, TOUDOURI.

COMITÉ D'ACTION

M. FRANÇOIS-MARSAL, Président d'honneur ;
M. le Baron DE TRAVERSAY, Président ;
Mlle ARBEL, Vice-Présidente ;
M. MEYNADIER, Vice-Président ;
M. Oscar BLOCH, Secrétaire adjoint ;
M. DE FLEURIEU, Trésorier adjoint ;
M. AUTERBE, Actuaire à la Compagnie « L'Union » ;
M. Marcel BLOCH.
Mme BOYLESVE.
Mme BROQUIN.
M. Pierre CHÉROT.
Mme CHEVALIER.
Mme CONTAMIN.
M. DUBRANLE, Inspecteur des Ecoles de Rééducation.
Mlle JALAGUIER.
Mme KALT.
Mme L'EVESQUE.
Mme LÉVY-WEISS.
M. MAYER.
Mme MEYER.
Mme Pierre MOURAUX.
M. ROUX.
M. Joseph ROUX.
M. SOLLAR.
D^r SCHNEIDER.
Mme VALTON.
Mme YVES.

COMITÉ D'AIDE

Mme Louis DESCHAMPS, présidente ;
Mme LEYGUES ;
Mme LE TROQUER ;
Mme LHOPITEAU.
Mme J.-L. LEBRETON.
Mme Marthe BRANDÈS, présidente de l'Abri du Soldat Aveugle.

Liste des Donateurs

Société SADAC, Paris.....	400 »
Produit d'une quête faite au mariage de Marcel Lasne avec Mlle George Sevestre.....	600 »
Econome du Lycée de Jeunes Filles de Nîmes.....	125 »
Mme Denise Lowton, Paris.....	10 »
Mutuelle des Comptables Limonadiers de la Seine.....	526 50
Mme Juliette Ripeloux, New-York.....	150 37
Comité des Fêtes de Santa-Fé.....	1.500 »
Mme Colas, Paris.....	20 »
Une Beauceronne, L. B.....	50 »
M. Charles Schweitzer, Le Havre.....	50 »
Mlle Grolet, Nuits-Saint-Georges (transmis par les <i>Annales</i>)	40 »
Mme Veuve Limousin, Tolosa Espagne (transmis par les <i>Annales</i>)	100 »
Œuvre Anglo - Franco - Mauricienne (transmis par Mme Delcassé)	4.000 »
Ecole Communale de Filles, Blanquefort (Gironde) ...	15 »
Mme Edouard Weil, Chaumont (Haute-Marne)	50 »
M. Gilbert Pillon, Bourg.....	20 »
M. Gaitz Hockey, Paris.....	50 »
Association d'Ambulance et d'Assistance Coloniales, Paris	602 50
Mme Veuve Claude Martin, Chambéry	100 »
Mme Teilh, Loudun (Vienne)	20 »
M. Outrebon, Rouen	125 »

Rectification au Bulletin précédent

au lieu de :

Part nous revenant sur la fête de Vincennes 10.000 »

lire :

Donation nous revenant sur la fête de Vincennes, orga-
nisée par le groupement des officiers mutilés..... 10.000 »